

TOURS, le 11 mars 1992

INSTALLATIONS CLASSEES

FONDERIES WAELES

BLERE

Pollution accidentelle

MINUTE

OBJET : Pollution accidentelle du Cher par des hydrocarbures sur la commune de BLERE.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSEES

Des hydrocarbures sont apparus, le jeudi 05 mars 1992, à la surface du Cher sur la commune de BLERE. L'enquête effectuée a permis de situer l'origine au sein des Fonderies WAELES.

Le présent rapport rend compte des constatations effectuées, des premières mesures prises et expose nos propositions sur la suite qu'il convient de donner à cette affaire.

I. SITUATION ADMINISTRATIVE DES FONDERIES WAELES

Par arrêtés préfectoraux n° 12 231 du 13 février 1985 et n° 12 433 du 23 février 1987, la Société des Fonderies WAELES a été autorisée à exploiter, au lieu-dit "Bellevue" sur la commune de BLERE, un établissement spécialisé dans la fonte de métaux et alliages en deuxième fusion.

A ce jour, les activités exercées par l'entreprise sont toujours celles visées par les arrêtés précités (cf. notre rapport du 26 juin 1991).

.. / ..

Affaire suivie par :

Rue Amélia Earhart ZI du Bois des Plantes 37700 LA VILLE AUX DAMES
Tél. 47.44.82.83 Télécopie 47.44.66.34

II. RAPPEL DES FAITS - CONSTATATIONS

Le jeudi 05 mars 1992, vers 10 h. 30, des employés des Fonderies WAELES aperçoivent, au droit de l'usine, la présence d'hydrocarbures à la surface du Cher.

L'alerte est aussitôt donnée. Le barrage mis en place en début d'après-midi par les pompiers puis le pompage des hydrocarbures par une entreprise spécialisée permettent d'éviter une extension de la pollution.

Très vite, il apparaît que les hydrocarbures ne proviennent pas d'un déversement en surface mais d'une infiltration par le sol. Aussi, les Services de la Navigation de D.D.E procèdent très rapidement à la levée d'un barrage situé en aval de façon à ce que le Cher ne "lave" pas la zone contaminée.

Afin de déterminer la cartographie et l'origine de la pollution, les pompiers ainsi que la Brigade de gendarmerie de BLERE procèdent à une enquête auprès de toutes les cuves d'hydrocarbures situées alentour et essaient de déceler la présence d'hydrocarbures dans les puits environnants.

Le vendredi 06 mars 1992, les résultats des investigations précitées ne mettent pas en évidence d'origine particulière à cette pollution. De plus, des sondages, effectués à la pelle mécanique, ont permis de situer avec précision la portion de rive contaminée : environ 50 mètres au droit des Fonderies. Aussi, les soupçons se portent-ils naturellement vers celles-ci.

Il est donc demandé au Directeur de l'entreprise de faire procéder rapidement à un examen complet de l'état des cuves d'hydrocarbures présentes au sein de son établissement.

Ces contrôles, effectués le dimanche 08 mars 1992, font apparaître une fuite relativement importante sur une cuve enterrée de fioul domestique servant à alimenter le chauffage de l'usine.

III. MESURES PRISES - PROPOSITIONS

En plus des mesures immédiates (baisse artificielle du niveau du Cher, vidange de la cuve fuyarde, pompage dans les trous de sondage), deux réunions, la première le lundi 09 mars 1992 à l'usine, et la seconde le mardi 10 mars 1992 en Mairie de BLERE, ont permis d'élaborer un programme d'intervention d'un échancier des travaux à réaliser de façon à atténuer l'incidence de cette pollution sur la rivière.

Aussi, nous proposons à [redacted] et d'Indre & Loire d'imposer, par voie d'arrêté de mise en demeure, dont un projet est joint au présent rapport, les conclusions des deux réunions précitées.

Le Technicien de l'Industrie et des Mines,
Inspecteur des Installations Classées,



Vu et transmis à [redacted] Indre & Loire - Bureau de l'Environnement - en l'informant qu'il a été dressé procès-verbal d'infraction à l'encontre de l'exploitant. Une copie de ce procès-verbal vous sera adressée prochainement.

TOURS, le 11 mars 1992

L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines,



